



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Azerbaïdjan

Question écrite n° 9436

Texte de la question

M. Roland Blum informe M. le ministre des affaires étrangères qu'il vient d'apprendre que le président de la République d'Azerbaïdjan devrait effectuer très prochainement une visite, dite privée, en France, au cours de laquelle il signerait avec notre pays un traité d'amitié. Il avoue être stupéfié par cette information dans la mesure où il lui paraît impensable que le Gouvernement français puisse signer un traité d'amitié avec un pays qui bafoue les recommandations et les directives de la CSCE dans le conflit qui l'oppose à la République autonome du Haut-Karabakh. En effet, alors que les conditions d'un cessez-le-feu ont été approuvées par la République d'Arménie et le Haut-Karabakh permettant d'arriver ainsi à une solution diplomatique et pacifique du conflit, les représentants de l'Azerbaïdjan ont, jusqu'à ce jour, refusé de se rendre à la table de négociations et d'accepter les propositions de la CSCE. Dans ces conditions, il lui apparaît inopportun que la France signe avec l'Azerbaïdjan un traité d'amitié tant que ce pays n'acceptera pas le principe d'une solution négociée du conflit du Haut-Karabakh. En outre, une telle signature lui semble d'autant moins souhaitable que le Parlement français n'a pas encore ratifié le traité d'amitié franco-arménien. En conséquence, il lui demande et au Gouvernement de ne signer aucun traité d'amitié avec l'Azerbaïdjan.

Texte de la réponse

Le président de la République d'Azerbaïdjan, M. Gaidar Aliev, a effectué, ainsi que le relève l'honorable parlementaire, une visite dans notre pays du 19 au 23 décembre. Il a par ailleurs signé au nom de l'Azerbaïdjan la charte de Paris de la CSCE. La signature de ce traité, dont le principe était accepté depuis février 1993, obéit à un engagement de notre pays, conforme à son souhait d'entretenir des relations amicales avec l'ensemble des pays issus de l'Union Soviétique. L'instauration d'un dialogue politique avec l'Azerbaïdjan entre aussi dans le droit fil de notre engagement en faveur d'une solution négociée à la crise du Haut-Karabakh, où toutes les parties concernées souhaitent que la France joue un rôle actif. Celui-ci ne saurait se concevoir sans une approche impartiale des relations internationales dans l'ensemble de la région. Cette visite a été l'occasion pour notre pays de rappeler notre attachement à la recherche d'une issue politique au conflit du Haut-Karabakh ; nous n'admettons en effet pas plus une modification par les armes des frontières existantes que la résolution par la force d'un problème d'auto-détermination. La France reste attachée à la voie du droit, qui est celle de la négociation dans le cadre de la CSCE. Des efforts demeurent à accomplir pour que, de part et d'autre, la volonté d'aboutir s'impose, par-delà les avantages conjonctuels remportés sur le terrain. Pour l'heure, les autorités de l'Azerbaïdjan soulignent que le cinquième de leur territoire échappe à leur contrôle et qu'elles subissent la charge d'un million de réfugiés, en violation des résolutions de l'ONU sur l'évacuation immédiate et inconditionnelle des territoires occupés par les forces arméniennes. En marge de la visite du Président Aliev, une rencontre entre le ministre des affaires étrangères d'Azerbaïdjan, M. Hassan Hassanov et le vice-ministre arménien, M. Georges Libaridian, a été menée, dont le président Ter Petrossian s'est publiquement félicité. Le Gouvernement est disposé à continuer ses efforts pour qu'un dialogue constructif puisse enfin s'instaurer entre les deux pays et faire progresser le processus de paix engagé dans le cadre de la CSCE. Cet effort de la France est conforme à l'esprit du traité d'amitié qui nous lie avec l'Arménie et qui sera prochainement présenté à

la ratification du Parlement. Loin d'aller contre nos engagements precedents avec l'Armenie, le dialogue que nous etablissons aujourd'hui avec l'Azerbaïdjan a pour but essentiel de favoriser la recherche d'une paix a laquelle aspirent legitimentement tous les peuples de cette region durement eprouvee.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9436

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4536

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 346